REPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 119**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE
DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondisement d'Arles
0413310222

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET : RD 81 - Saint Pierre de Mézoargues - Aménagement de la traversée du village - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues est compétente sur son territoire en matière de développement et d'aménagement de l'espace. Elle a approuvé le dossier de création de l'aménagement et de sécurisation de la traversée du village, qui consiste à la réalisation d'un cheminement piéton, la création de places de stationnement et d'un espace paysager.

Le projet communal étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer par convention à la commune, sa qualité de maître d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

A l'issue de la réception sans réserve des travaux, ou à l'issue de la levée des réserves le cas échéant, et après accord du Département sur la conformité des ouvrages, la commune remettra les ouvrages et aménagements gratuitement au Département pour être incorporés dans le domaine public routier.

La présente convention a également pour objet de préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilités du Département et de la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues, dans le cadre de l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances en agglomération.

Le présent rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

Certifié transmis à la Préfecture le 17 Décembre 2019

Certifié transmis à la Préfecture le 17 Décembre 2019